



__ SSIAP 1 __

FORMATION INITIALE Service de sécurité incendie – Assistance à personnes Les SSIAP 1

Les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité
des personnes et des biens.

1/2

FORMATION SSIAP1

Durée :

67 heures _ Hors examen

Nombre de stagiaires :

12 maximum

Délai d'accès :

Possibilité de s'inscrire 48h00
avant le début de la formation
selon les places disponibles.

Conditions d'accès pour la formation :

la formation est entièrement
présentielle.

Horaires de la formation :

8h30 a 12h00
13h30 a 17h00

Dates :

Disponibles sur le site internet
www.a2s-formation.fr
ou sur demande

Accessibilité :

66, Bd de la Blancarde
13004 Marseille

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 1
délivré par le bataillon des marins
pompiers de Marseille

Objectif :

Acquérir les compétences permettant d'assurer la sécurité des personnes et la
sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.

Prérequis :

- ❖ SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.
- ❖ Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005.
- ❖ Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.

Objectifs opérationnels :

- ❖ Exercer son rôle de SSIAP 1 dans la prévention des incendies, accueillir
les secours et évacuer le public.
- ❖ Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et
l'assistance aux personnes.

Méthode pédagogique :

- ❖ Théorie : exposés - débats avec support audiovisuel.
- ❖ Pratique : travaux pratiques et mises en situation.

Evaluation et Examen

- ❖ Epreuves écrites (QCM) et pratiques (ronde avec anomalies et
sinistres)
- ❖ L'examen se déroule devant un jury présidé par le bataillon des marins
pompiers de Marseille

Autorisation d'exercice :

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005
(modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre
2010) relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des
services de sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public et des
Immeubles de Grande Hauteur.

Centre d'examen agréé par la BMPM N° d'agrément N° 24-09



MAJ 02/04/2025

FCF - France Compétence & Formation
66, Bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Tel : 09 73 56 99 13 Mail : infos@formation13-fcf.fr web : www.formation13-fcf.fr
Siret : 814 296 513 00025 - N° DA 93 13 16349 13
SAS-U au capital de 5000.00€ - Code NAF 855A



__ SSIAP 1 __

FORMATION INITIALE Service de sécurité incendie – Assistance à personnes Les SSIAP 1

**Les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité
des personnes et des biens.**

2/2

FORMATION SSIAP1

Public :

Tout public

Lire et écrire la langue française.

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 1
délivré par le bataillon des Marins
Pompier de Marseille BMPM.

Tarif :

Cout de cette formation 1200€
Par stagiaire.

Formation éligible au CPF.

Pour les personnes en situation de
handicap nécessitant des supports
et matériels spécifiques, A2S-
Formation Sécurité orientera les
stagiaires vers la structure
compétente.

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie
- Supports de cours individualisés remis aux apprenants Désenfumage : volets de désenfumage équipé de son système de déclenchement ; clapets coupe-feu équipés
- Compartimentage : porte coupe-feu avec bâti ; Eclairage de sécurité : blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent.
- Moyens de secours : SSI, divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Extincteurs (eau, poudre, CO2) + RIA ; têtes d'extinction automatique à eau (non fixées).
- Têtes d'extinction automatique installées sur canalisation non alimenté (pour simulation), émetteurs récepteurs, modèles d'imprimés (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses)
- Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement).
- Manomètre enregistreur des évènements.

Contenu pédagogique :

1. **Le feu et ses conséquences** - connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
2. **Sécurité Incendie** - principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP
3. **Installations techniques** - Connaître les installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, SSI
4. **Rôles et missions des agents de sécurité incendie** - connaître le service de sécurité incendie : le service de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, le poste de sécurité, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants
5. Concrétisation des acquis - visites de sites caractéristiques et mise en situation d'intervention ; entraînement à l'extinction de feux réels

Référent pédagogique :

EDOUARD PEREZ



MAJ 02/04/2025

FCF - France Competence & Formation
66, Bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Tel : 09 73 56 99 13 Mail : infos@formation13-fcf.fr web : www.formation13-fcf.fr
Siret : 814 296 513 00025 - N° DA 93 13 16349 13
SAS-U au capital de 5000.00€ - Code NAF 855A